

le jeudi 13 mai 2004

13 h

Prière.

Le président annonce que c'est la dernière journée à la Chambre de Melissa MacKinley, page en chef, qui a accepté un emploi d'été ailleurs, et qu'Eric Moffat deviendra page en chef.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 14, 29 et 34.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi sur le curateur public*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, sur autorisation de la Chambre, M. Malley accueille à la Chambre John McKay, maire désigné de Miramichi, ancien député libéral de Miramichi-Newcastle (1974-1982 et 1987-1995) et de Miramichi-Centre (1995-1999) et président de l'Assemblée législative (1997-1999), ainsi que sa femme Sandra.

Le débat se poursuit sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 50.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi sur le curateur public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Avec le consentement unanime, les motions 10, 14, 52, 60, 73, 75, 76, 79, 80, 81, 83, 85, 86 et 90 sont retirées.

Conformément à l'avis de motion 15, M. Williams, appuyé par M. Betts, propose ce qui suit :

attendu que les premiers ministres des provinces et les leaders territoriaux ont été unanimes en réitérant récemment leur demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses efforts en vue de devenir un partenaire plus actif dans le renouvellement des soins de santé au Canada ;

attendu que de récents sondages confirment que les Canadiens et Canadiennes sont préoccupés par le niveau actuel du financement fédéral pour la santé et s'inquiètent des effets de son insuffisance sur les services actuels et futurs;

attendu que le mécanisme de financement annoncé par le premier ministre fédéral le 5 février n'a pas permis de répondre adéquatement au besoin qu'a la population canadienne d'un partenariat durable de financement des soins de santé, tel que l'a demandé la Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada ;

attendu que le gouvernement fédéral demeure dans une bonne position financière et qu'il est clairement en mesure d'honorer maintenant son engagement envers les gens du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative démontre son appui envers de meilleurs soins de santé au Nouveau-Brunswick en demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement de 2 milliards de dollars en 2003-2004, de 3 milliards en 2004-2005 et de 1 % par année par la suite, jusqu'à ce que la part fédérale atteigne 25 % des dépenses des provinces et territoires pour la santé et les programmes sociaux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Allaby, appuyé par M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 15 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le dernier paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

«attendu que le rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada a présenté un plan d'arrangement de financement équitable entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires ;»

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit «Nouveau-Brunswick», du passage suivant :

«en adhérant aux recommandations du rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada et en demandant au gouvernement fédéral d'accorder un financement conforme à ces recommandations.»

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, un certain nombre de rappels au Règlement ayant été faits, M. C. LeBlanc, président suppléant de la Chambre, enjoint aux parlementaires de ne pas mentionner les absences ou les présences à la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. E. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Volpé, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 15 soit amendé comme suit :

par l'adjonction, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« , à tout le moins, et plus précisément en augmentant immédiatement de 2 milliards de dollars le financement de base annuel et en l'augmentant aussi dans les prochaines années jusqu'à ce que la part fédérale de financement atteigne 25 % des dépenses des provinces et territoires pour la santé et les programmes sociaux, d'ici à 2009-2010. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Conformément au paragraphe 44(2.2) du Règlement, M. C. LeBlanc, président suppléant de la Chambre, interrompt le débat et donne la parole à M. Williams pour clore le débat sur la motion 15.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté dans sa forme amendée.

Le président met en discussion la motion 15 amendée, dont voici le texte :

attendu que les premiers ministres des provinces et les leaders territoriaux ont été unanimes en réitérant récemment leur demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses efforts en vue de devenir un partenaire plus actif dans le renouvellement des soins de santé au Canada ;

attendu que de récents sondages confirment que les Canadiens et Canadiennes sont préoccupés par le niveau actuel du financement fédéral pour la santé et s'inquiètent des effets de son insuffisance sur les services actuels et futurs;

attendu que le mécanisme de financement annoncé par le premier ministre fédéral le 5 février n'a pas permis de répondre adéquatement au besoin qu'a la population canadienne d'un partenariat durable de financement des soins de santé, tel que l'a demandé la Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada ;

attendu que le gouvernement fédéral demeure dans une bonne position financière et qu'il est clairement en mesure d'honorer maintenant son engagement envers les gens du Canada ;

attendu que le rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada a présenté un plan d'arrangement de financement équitable entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative démontre son appui envers de meilleurs soins de santé au Nouveau-Brunswick en adhérant aux recommandations du rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada et en demandant au gouvernement fédéral d'accorder un financement conforme à ces recommandations, à tout le moins, et plus précisément en augmentant immédiatement de 2 milliards de dollars le financement de base annuel et en l'augmentant aussi dans les prochaines années jusqu'à ce que la part fédérale de financement atteigne 25 % des dépenses des provinces et territoires pour la santé et les programmes sociaux, d'ici à 2009-2010.

La motion 15 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 14, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.